

## Rapport général et recommandations

**Ntima NKANZA,**  
Jésuite. Professeur  
de Philosophie et de  
Théologie.  
ntima4@hotmail.com

**L**es *Journées Sociales* organisées par le Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS, en sigle) du 25 au 27 juin 2014 ont porté sur le thème « **Qu'est-ce qu'une Constitution et pour quoi faire ?** ». Ces trois jours d'informations, d'échanges et de considérations ont suivi un schéma analogue aux *Journées Sociales* précédentes. Cinq conférences ont suscité des questions dans l'assemblée et nourri les échanges en ateliers. Ceux-ci, à leur tour, ont engendré des recommandations aux différents acteurs censés être impliqués dans la problématique.

Dans son « Mot d'ouverture », le Directeur du Centre, le Père Simon-Pierre Metena nous a situés dans l'argumentaire de ce thème si important et si actuel de la politique de notre pays. En effet, les prises de parole actuelles autour de la Constitution en RDC sont terriblement intéressées, se situant entre la volonté de sauvegarder les acquis de la démocratie et la recherche assidue et calculée des intérêts égotiques. La Constitution est devenue, par ce fait même, une matière sociale et politique aux enjeux immenses. Les assises de notre assemblée se situaient dans cette logique de la prise de parole et l'exercice de l'expression libre, éclairée et mesurée, face à un texte qui nous concerne aussi, parce qu'il en va de la stabilité de notre nation à tous et de l'avenir de la démocratie et de nos institutions. C'est un thème qui va au-delà des députés et sénateurs sur qui nous nous sommes déchargés du devoir de débattre de notre destin. Dans la perspective de la célébration de l'indépendance de notre pays et en vue de mieux préparer les élections qui s'annoncent, il nous faut dialoguer pour que les expériences vécues et les convictions informent et engendrent des décisions raisonnables et responsables.

Cet argumentaire a été prolongé, par le même orateur, dans sa conférence d'ouverture : « Une Constitution, c'est ce qui constitue. Le sens politique d'une tautologie ». S'inspirant de l'intuition grecque de l'agora, la place publique comme lieu de l'expression maîtrisée du discours qui rend le citoyen capable de nommer les choses avec justesse, de s'autogouverner et de participer à la marche de la Cité, le Père Metena s'est appuyé sur la tradition philosophique et la logique comme instruments au service de la politique. A travers un recours à l'étymologie et à la méthode fondée sur la tautologie, le conférencier nous a montré comment, au-delà de simples mots et jeux de langage, la Constitution d'un pays doit avoir un sens pour le constituant et pour les constitués et qu'un discours sur la Constitution devrait nous conduire à mieux nous renseigner, pour éviter la violence et l'arbitraire.

Ainsi donc, la Constitution est un texte « devenu », fondé sur le refus de l'arbitraire. Elle est le produit d'une histoire et comporte des codes ou pratiques bien circonscrits, consignés après de longs processus de consensus. Elle a pour but de « constituer » (dans le sens de « cum statuere ») les identités nationales et les institutions sur des bases sûres, fermes et droites (*statuere*, mettre debout ; *stare*, se tenir debout fermement). La Constitution « constitue », parce qu'elle « fait tenir ensemble » un ensemble et le rend cohérent en vue du bien-vivre-ensemble ; elle permet de s'organiser avec bonheur et de vivre solidairement l'aventure de la consolidation de la souveraineté nationale que doit défendre le gouvernement.

Cependant, si le gouvernant est le « garant » de la Constitution, le peuple souverain en est le gardien et le protecteur. Par ailleurs, les Constitutions ont un caractère transcendantal et traversent les âges. Une Constitution exprime la manière d'être de la population qu'elle constitue ; elle reflète le degré de sa formation spirituelle et morale. Marquée par la mesure, elle devrait proposer des choses possibles et convenables, en tenant compte de la géographie du peuple et de son histoire.

La deuxième conférence du premier jour fut celle du Professeur Jean-Louis Esambo. « Constitution et valeurs. A la portée de tous ou d'une élite ? ». Prolongeant les réflexions du Père Metena, le Professeur Esambo a, dans un premier temps, distingué trois types de Constitutions : les Constitutions octroyées au peuple sans demander son assentiment, les Constitutions issues des accords politiques sans associer la population ; les Constitutions acceptées par le peuple par Référendum. Selon le Professeur Esambo, le plus important, c'est moins les personnes qui ont composé le texte que le peuple qui, en aval, est associé à son adoption par Référendum et y donne son accord.

La Constitution est faite pour être protégée, au risque de perdre ce qu'elle a de substantiel et d'essentiel. Dans chaque Constitution, il y a des principes,

des prédispositions de l'esprit qui orientent le texte. Dès lors que le principe est pris en charge par le constituant, il devient une valeur contraignante ; et lorsque la valeur est intégrée dans le texte en termes d'article, elle devient à son tour un ordre contraignant. Dans la Constitution de la RDC du 18 février 2006, il y a des valeurs contraignantes, les « sept vases sacrés » dont le régime présidentiel, avec ses corollaires, l'alternance au pouvoir, la lutte contre l'impunité, la bonne gouvernance, l'Etat de droit, la lutte contre la corruption, etc. Aussi, dans tout débat sur le verouillage et le déverrouillage d'articles, importe-t-il avant tout de comprendre l'esprit qui a élevé la valeur en norme, un des aspects de cette décision étant de mettre tout le monde d'accord sur l'essentiel, d'arriver à un consensus et d'éviter la fraude et l'arbitraire. Le professeur Esambo a déploré la distance que la Constitution de la RDC a prise vis-à-vis de ses destinataires qui, ne la connaissant pas, ne savent plus la protéger.

La première conférence du jeudi 26 juin 2014 fut celle du Professeur Jacques Djoli sur « La mobilité constitutionnelle en Afrique postcoloniale : nécessité structurelle ou opportunité conjoncturelle ? ». Articulant son propos en six points, le conférencier a stigmatisé la multiplication des interprétations des acquis constitutionnels et signalé que ces initiatives portent des préoccupations pratiques concrètes. Il a rappelé que la naissance d'un Etat coïncide avec sa Constitution, que le statut juridique d'un Etat, c'est sa Constitution, son fondement, sa structure, son âme. La Constitution construit, établit, forme l'architecture physique d'un Etat. Comme une pierre, toute Constitution veut être éternelle ; comme tout pacte fondamental constitutif de l'identité nationale elle a vocation à durer. Ainsi, même si toute la Constitution n'est pas frappée de « momification », elle a un caractère rigide et stable et le peuple seul, le Souverain primaire, en est le gardien, le pouvoir constituant originaire.

Abordant la question de la mobilité de nos Constitutions, le Professeur Djoli a signalé que la course aux révisions constitutionnelles n'est pas le propre de l'Afrique seule ; mais il a aussi ajouté qu'en Afrique, cette course a atteint en politique une dimension pathologique. Cette mobilité est souvent liée à l'annonce d'échéances électorales. Et notre pays bat le record de mobilité, le plus souvent pour des buts de conservation et de pérennisation du pouvoir. Les violences qui suivent ces périodes électorales et la paralysie de toute une série de secteurs de la vie nationale sont les conséquences d'une insécurité juridique issues de contestations et de frustrations. Aussi, au lieu d'attribuer l'inanité des nations au manque de révision, faudrait-il plutôt dire que ce sont le plus souvent les révisions constitutionnelles intempestives qui sont les causes de l'inanition de la nation.

Le Professeur Djoli en a appelé à l'adoption d'une nouvelle éthique constitutionnelle, à l'éducation de l'élite et des élus à une vraie culture politique,

d'autant plus que l'élite africaine, en général, et congolaise, en particulier, n'a pas été initiée très tôt au sens de la Constitution.

Dans sa conférence intitulée « L'instabilité constitutionnelle : un voile sur les vrais problèmes de la RDC », la deuxième de la journée du 26 juin 2014, le Professeur Père Léon de Saint Moulin s'est inspiré de la Déclaration universelle des Droits de l'homme et des citoyens de la Révolution française, des Encycliques *Pacem in Terris* (Jean XXIII) et *Mater et Magistra*, pour prolonger les réflexions de ses prédécesseurs et les élargir à une dimension jusque-là peu mise en valeur : la dimension sociale et collective. L'adoption des lois sûres ouvre l'homme à l'universel et aux autres et constitue un vrai progrès de l'humanité. Ces lois dépassent l'ordre d'une vision trop individualiste et touchent même les organisations et les collectivités. Il a rappelé qu'une Constitution ne contient pas seulement des normes ; elle véhicule aussi une vision de l'homme et de la société qui en détermine les valeurs. Car la Constitution est aussi le fondement de l'ordre public ; elle est un des lieux concrets où les valeurs sociales se construisent et s'expriment. Loin d'être un simple contrat social ou seulement un moyen de contenir l'arbitraire du pouvoir, elle est aussi l'indication du chemin pour la paix sociale et le progrès commun de la nation.

Une Constitution doit assurer à la fois une organisation efficace et une protection des individus et des groupes sociaux contre l'arbitraire. La rédaction d'une Constitution n'est pas seulement juridique, elle est le résultat d'un débat politique fondé sur le consensus en vue de la stabilité. Un débat autour de la Constitution doit, dans ce sens, rassurer tout le monde sur la volonté des protagonistes de vouloir la paix et la stabilité sociales.

L'instabilité constitutionnelle affaiblit les institutions et une révision ne devrait pas se faire par une simple adoption de loi, ni par les seuls Parlement et Sénat. Bien plus, face à une volonté d'initier des changements sans le peuple et les collectivités, le peuple ne devrait pas rester sans protester. Il faudra donc, pour un meilleur respect des droits et des lois et la protection de la Constitution, renforcer le pouvoir du Souverain primaire et conduire à une action qui conscientise sur l'importance de la Constitution, avec des délais et étapes étalés dans le temps, l'idéal étant toujours de construire « une société civile » solide qui catalyserait les intentions et appréhensions des uns et des autres.

La dernière conférence, celle du Professeur Jean Philippe Biyoya, a eu lieu le vendredi 27 juin 2014 dans la matinée. Son thème, prolongeant les considérations du Père Léon de Saint Moulin, concernait « L'Afrique face à la révision constitutionnelle en période pré-électorale : problèmes et perspectives ».

S'inspirant des modèles français et américain (Etats-Unis) dans la manière de traiter la Constitution, le conférencier a estimé que la question des révisions constitutionnelles va au-delà de la simple volonté politique ; elle touche le pro-

blème de l'identité de nos nations et de nos textes institutionnels. Car, la mondialisation exige de toutes les nations de se situer par rapport à un phénomène qui soit les intègre comme une partie de son développement soit exclut ceux qui ne s'y adaptent pas. Malheureusement, notre pays a, à cause du manque ou du déficit de stratégies, adopté un agenda dont l'identité est en décalage avec la marche de l'histoire.

Par ailleurs, s'il est vrai que la révision constitutionnelle a été au fond inventée pour éviter des « coups d'Etat » politiques, il est aussi clair que les révisions constitutionnelles sont problématiques et sont liées au déficit de civilisation démocratique et des structures capables de construire la paix sociale en y mettant le prix qu'il faut. Bien plus, en tant que œuvres d'intelligences humaines, les Constitutions sont améliorables, tout en gardant cependant leur portée éternelle. En Afrique, la volonté de les réviser survient le plus souvent en période pré-électorale, simplement parce que cette période révèle le mieux les failles de nos démocraties et suggère que tout s'est déroulé dans une « illusion d'avoir un Etat » ou une « démocratie ».

Les révisions sont liées au type de Constitution dont on dispose : les Constitutions souples, c'est-à-dire, qui ne prévoient pas de mécanismes de protection des modifications ; et les Constitutions rigides, qui exigent l'assentiment du peuple pour sa modification et contiennent des articles verrouillés. Le malheur de la RDC, c'est d'avoir élaboré une Constitution hybride, qui mélange des contraires.

Quoi qu'il en soit, même si c'est la possibilité de révision qui assure la longévité de la Constitution, compte tenu du fait que la Constitution est une œuvre à vocation durable, destinée à résister au temps, le souci majeur de tous devrait être celui de construire avant tout une culture politique et constitutionnelle et d'éviter les révisions intempestives et garantir les droits et libertés au-delà des réajustements techniques. Car, ce n'est pas l'Etat qui fait la société, mais le contraire.

En effet, une volonté de révision peut apparaître aussi bien comme un mécanisme de sauvegarde des acquis de la paix sociale, tout comme elle peut devenir une provocation ou une tentative de destruction du pacte social ou du consensus, une stratégie de conservation du pouvoir, une instrumentalisation de la Constitution, parce que fondée sur le bafouage de la pratique institutionnelle et la tendance au défi. Le vœu du conférencier est d'arriver à avoir un jour des Etats de droit dignes de ce nom et de leur souveraineté.

Ces différentes conférences, ainsi que le jeu des questions-réponses avec les conférenciers, ont engendré, chez les participants à ces *Journées Sociales*, des sentiments divers, dont les plus perceptibles sont :

- Le sentiment d'être tenus volontairement dans l'ignorance de vrais enjeux des décisions politiques concernant notre pays.
- Le sentiment d'inquiétude et d'incertitude face à l'avenir et pour l'avenir de notre pays.
- La déception de constater que le pays continue à sombrer dans l'amateurisme ainsi que la frustration d'être pris en otage dans son propre pays et par une poignée de ses propres concitoyens.
- La révolte contre nos négligences face aux questions importantes de la société et le refus manifeste du changement des mentalités « profitieuses » et « mercenaires » (indocilité).
- Le sentiment d'abandon du peuple et sa chosification pour des intérêts égoïstes de pouvoir et d'avoir au profit d'un groupe.

## Recommandations

A l'issue des questions entre les conférenciers et l'assemblée, et après les travaux en ateliers, des recommandations ont été faites à divers protagonistes et acteurs concernés par le thème. Ces recommandations sont portées par certaines convictions fondamentales, dont les suivantes :

- La « nation congolaise », au-delà des tribus, existe déjà depuis le 30 juin 1960, avec l'indépendance. Notre hymne national en témoigne, qui affirme que nous sommes « unis par le sort et unis par l'effort pour l'indépendance ».
- La Constitution acceptée par référendum n'est plus une « Constitution de belligérants », mais plutôt une Constitution qui nous *constitue* tous et qui revient de plein droit au gardien qu'est le peuple.
- La Constitution est un code de valeurs pour constituer le peuple en souverain et gardien en vue d'assurer la plénitude de chaque citoyen et la stabilité du vivre-ensemble dans des institutions justes et stables. Elle est une base de cette finalité.
- Dans le contexte social actuel, l'Etat n'assume pas correctement son rôle de protecteur de la Constitution ainsi que des droits et libertés fondamentaux du peuple, notamment à cause de l'inexistence, dans le pays, d'un leadership républicain et responsable.
- Les acteurs externes, notamment la communauté internationale, devront cesser de maintenir l'Etat congolais dans un carcan colonial sous tutelle internationale.
- Le contexte sociopolitique actuel ne permet pas l'éclosion d'une démocratie républicaine. Il est utile d'intégrer le combat actuel dans le contexte historique avec un objectif précis, tel était le cas lors de l'indépendance en 1960.

- L'acteur le plus important dans la protection de la Constitution est le peuple considéré comme son gardien. Ce peuple s'assume par le biais des partis politiques et de la société civile.

Les recommandations faites sont les suivantes :

**A la « Communauté internationale » :**

- Plutôt que de donner l'impression de vouloir maintenir notre pays sous une sous-tutelle permanente, qu'elle l'aide à accéder à des institutions sûres et à une démocratie qui renforce sa dignité et sa souveraineté.

**Au Gouvernement de la RDC :**

- Arrêter les multiples « révisions précipitées et de fait » de la Constitution.
- Œuvrer pour garantir les conditions de transparence et de vérité dans les différentes consultations et les élections à venir.
- Mener une réflexion approfondie afin de conclure sur la nécessité ou non d'une révision de la Constitution.
- Faire précéder toute élaboration et proposition de lois du pays des enquêtes sociologiques nécessaires en vue de la prise en compte des valeurs que portent nos traditions dans ces textes qui nous régiront.
- Créer une commission d'experts chargés d'éprouver la Constitution dans le temps avant de penser à une quelconque révision.

**A la CENI :**

- Publier le Calendrier électoral global des élections en vue de faire respecter la Constitution et de permettre au peuple, dont l'avenir est en jeu, de se préparer à cet exercice citoyen avec lucidité et responsabilité.

**A la CENCO :**

- Elaborer des stratégies pour une réforme de l'éducation en vue de promouvoir un nouveau type d'homme et de société congolais.
- Prendre position, clairement, concernant les rumeurs sur la révision de notre Constitution.
- Prendre des dispositions qui s'imposent pour résoudre la question de la réforme de la CENI.

## **A la Société civile :**

- Renforcer les capacités des acteurs de la Société civile dans la gestion des questions sociales et politiques de notre pays.
- Redonner au peuple le sens de l'identité nationale et collective et la fierté de défendre cette identité.
- Aider la population à prendre conscience de sa souveraineté et, par des actions de sensibilisation, vulgarisation, de formation et d'éducation civique, l'éduquer sur l'importance de la Constitution et sur la nécessité de se l'approprier et de la protéger.
- Vulgariser la Constitution en vigueur auprès de la population par des mécanismes structurés afin de la familiariser avec le texte et de lui permettre de se prononcer valablement sur le texte.
- Amener le peuple à s'intéresser à la gestion de la République de manière participative (ramener la politique au centre de la culture congolaise).
- Rappeler aux Honorables Députés et Sénateurs leur devoir de rendre compte de leurs choix et des lois votées au peuple dont ils sont les représentants.
- Pour un réveil des forces sociales du pays, bâtir sur la capacité de résilience (indocilité) du peuple et l'amener à résister contre ce qui obstrue ses intérêts, en lui apprenant à dire Non de manière plus ferme à tout ce qui va contre ses droits.
- Former les politiciens congolais au sens du respect de la parole donnée et au sens des lois comme garantie du vivre-ensemble dans l'harmonie.
- Rappeler à l'élite congolaise son rôle d'éclairer la population sur les enjeux liés à son avenir.
- Concernant les rumeurs sur la révision de la Constitution, cibler et vulgariser les articles verrouillés de la Constitution en vue d'éclairer la population sur les enjeux réels des décisions politiques.
- Rédiger un document à l'intention du Gouvernement lui demandant de ne pas réviser intempestivement et inopportunément la Constitution avec copie au Parlement, à la Présidence de la République et aux Partis politiques.

## **Au CEPAS :**

- Rédiger un projet de mobilisation de fonds en vue de la sensibilisation de la population, à adresser, par exemple, à l'UE.
- Mettre sur pied une section de traduction en langues nationales des textes importants en rapport avec la Constitution, pour une appropriation de celle-ci par la population.

- Identifier les canaux de collaboration possibles et travailler avec eux pour la vulgarisation de ces textes.
- Rendre plus effective la collaboration avec les acteurs de la Société civile en vue de la conscientisation de la population sur l'importance et le respect de la Constitution.
- Ajouter trois nouveaux jours de *Journées Sociales* pour prolonger les échanges sur le thème.
- Créer une commission qui étudiera le rôle des partis politiques et de la Société civile dans la consolidation des institutions stables dans notre pays.
- Sensibiliser le milieu intellectuel et universitaire aux enjeux liés à la Constitution.

#### **Aux Honorables Députés et Sénateurs :**

- Qu'ils apprennent à rendre compte de leurs actes à leurs bases.
- Qu'ils garantissent, dans leur agir, l'indépendance et la séparation des pouvoirs et élaborent, au Parlement et au Sénat, des mécanismes réels de protection de la Constitution.
- Qu'ils renforcent le système de contrôle et de sanction des institutions du pays.
- Qu'ils redonnent au Référendum sa vraie valeur.
- Qu'ils évitent de soumettre la Constitution au risque d'une révision qui la viderait de plus en plus de son contenu essentiel.
- Leur devoir de voter pour des lois qui promeuvent le bien commun.
- Qu'ils systématisent les vraies questions et les propositions qu'on veut soumettre à la décision du peuple et les vulgarisent largement auprès de toutes les couches de la population et instituent une structure parlementaire chargée d'étudier les réactions populaires en vue de mieux éclairer les parlementaires. ■